



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2020 – 006

Séance du 18 février 2020

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET INSTRUCTION DES ADS

L'an deux mille vingt le dix-huit février à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 30, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 février 2020.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mireille LEJUS ; Gilles PALLIER ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Anne WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Marie-Françoise VERNA ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Thierry LETELLIER ; Jacky BŒUF ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Marie LE GUIADER ; Jean-Louis DELARBRE ; Jean-Claude VACHON

Ayant donné procuration : Nicole DECHEZLEPRETRE à Jean-Luc LEGER ; Brigitte LEROUX à Mireille LEJUS ; Isabelle PISANI-LAYCURAS à Gilles PALLIER ; Bernard PRADELLE à Mathieu CHARVILLAT ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN à Corinne TERRADE.

Absents : Philippe GILLIER ; Renée NICOUX ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Isabelle PISANI-LAYCURAS ; André RENAUX ; Michel DIAS ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Après s'être fait présenter le budget annexe « Instruction des ADS » primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du budget annexe « Instruction des ADS » dressé par Monsieur le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget d'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget annexe « Instruction des ADS », dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et de déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion de l'exercice 2019 a été dressé par Monsieur le Trésorier :

Résultat budgétaire de l'exercice

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES		1 882,66 €	1 882,66 €	3 765,32 €
DEPENSES		0.00 €	1 882,66 €	1 882,66 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	1 882,66 €		1 882,66 €
	Déficit			

Résultat d'exécution du Budget annexe ADS

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affecté à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
INVESTISSEMENT	12 196,75 €		1 882,66 €	14 079,41€
FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	12 196,75 €		1 882,66 €	14 079,41 €

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, (ABSTENTION; Mme LEGROS)

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget ADS, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- **DECLARE** qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré le 18 février 2020 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 03 MARS 2020

PUBLIEE le 03 MARS 2020

Jean-Luc LEGER,
Président

